

<p>République française</p>  <p>DÉPARTEMENT BOUCHES- DU-RHÔNE</p> <p>Département des Bouches-du-Rhône</p> <p>52, avenue de Saint-Just 13256 Marseille cedex 20</p>	 <p>Assistance Publique Hôpitaux de Marseille</p> <p>Assistance Publique Hôpitaux de Marseille</p> <p>80, rue Brochier 13354 MARSEILLE cedex 5</p>
---	---

AVENANT 1 – CONVENTION N° 2015-3787

Dispositif de vaccinations infantiles

Entre :

Le Département des Bouches-du-Rhône

représenté par Madame Martine VASSAL Présidente du Département des Bouches-du-Rhône,
autorisée par délibération n°..... de la Commission Permanente en date du2016
Ci-dessous dénommé « le Département »

d'une part

Et

L'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille

Etablissement Public de Santé
N° FINESS : 130 786 049
Domiciliée : 80, rue Brochier – 13 354 MARSEILLE Cedex 5
Représentée par Madame Catherine GEINDRE, Directrice Générale
Ci-dessous dénommée « l'AP-HM »

d'autre part

Avenant 1 - Convention N°2015-3787 CG13 – APHM « Dispositif de vaccinations infantiles »

»

1

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de **compléter la liste des vaccins** figurant dans l'article 2.2 de la convention 2015-3787 autorisée par délibération N°132 de la Commission permanente du 30 octobre 2015, **en ajoutant les deux vaccins suivants** :

1. vaccin anti-méningococcique C conjugué,
2. vaccin anti-papillomavirus

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à Marseille, le....., en 2 exemplaires remis à :

1. L'AP-HM
2. Le Département des Bouches du Rhône

<p>La Directrice Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille</p> <p>Catherine GEINDRE</p>	<p>Pour La Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône La Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile - Enfance - Santé - Famille</p> <p>Brigitte DEVESA</p>
---	--